



Congrès FSU p.2

L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



Politique migratoire p.8

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré – numéro 790 du 21 septembre 2019



L'édito

Virages à droite dangereux

On connaissait Emmanuel Macron candidat, théorisant la fin du clivage droite/gauche, pour mieux privilégier le monde de l'argent face à celui de la justice sociale, mais là, le doute n'est plus permis.

Avec en ligne de mire les élections municipales et surtout la présidentielle de 2022, le président de la République n'a pas hésité à chasser sur les terres et les bancs de l'extrême droite, au nom d'un supposé réalisme consistant à « regarder en face » la question de l'immigration.

Il ne s'agit pas, dans le discours présidentiel, de passer à une politique européenne d'accueil des réfugiés digne de ce nom mais de durcir les règles du droit d'asile, de dénoncer les abus et de renforcer la sécurité.

Pour couronner le tout, Emmanuel Macron n'hésite pas à faire vibrer la corde populiste en affichant une compassion feinte pour le sort des classes populaires opposé à celui des bourgeois... Il entend ainsi probablement couper l'herbe sous le pied du Rassemblement national. Et, ce faisant, il renforce toujours davantage les clivages, en opposant les uns aux autres.

Ses piètres manœuvres électoralistes ne peuvent faire oublier la politique de son gouvernement : absence de mesures pour les salaires, pour le développement des services publics et pour lutter contre les inégalités.

S'il faut regarder quelque chose en face, c'est le délitement d'une société minée par les inégalités et non rechercher des boucs émissaires. ■



Frédérique Rolet, secrétaire générale

rentrée sociale

À l'épreuve des réalités



Salaires, retraites, Fonction publique, les attaques sont nombreuses et nourries. C'est un véritable plan d'ensemble dont l'objectif est de détricoter, de rogner, de réduire le bien commun et la solidarité entre les générations et les citoyens.

Deux images de la rentrée se dessinent : celle du ministre, idéale ; et celle que vivent les personnels au quotidien.

Troisième rentrée de Jean-Michel Blanquer, après une fin d'année marquée par des mobilisations inédites et marquantes dans l'Éducation ; trois rentrées et un ministre toujours aussi sûr de lui. Conformément aux préconisations du président de la République, le ton se veut plus apaisé, mais c'est tout. Toujours aussi sûr du bien-fondé de ses réformes, le ministre de l'Éducation nationale a dépeint devant l'Assemblée nationale une rentrée idyllique, la meilleure depuis longtemps, un projet

éducatif répondant au triple enjeu de l'égalité des chances, du bien-être des personnels et du défi environnemental...

Les établissements vont voir fleurir les jardins ; les programmes renoués du lycée vont amener des progrès ; les personnels seront protégés par le « plan » violence et les élèves connaîtront les joies de l'engagement !

L'écart entre discours du ministre et réalité de la rentrée est flagrant. Partout les collègues, nombreux dans les assemblées générales, ont fait le constat des problèmes : alourdissement des effectifs, notamment en collèges, emplois du temps d'une grande amplitude horaire, absence de manuels... En lycée, des élèves ont été incités à changer d'établissement, s'ils maintenaient leur choix de spécialités. Le nombre de professeurs intervenant dans une classe de Première rend illusoire la notion

d'équipe pédagogique et interroge sur la tenue des conseils de classe. En collège, le temps de l'apprentissage risque d'être rogné par l'imposition de dispositifs non financés. Les conditions de l'inclusion positive, enfin, ne sont pas réunies.

Le nerf de la guerre

Quant à la question des salaires, il faudra autre chose que des pseudo-annonces médiatiques pour prouver une réelle volonté de revaloriser nos professions.

Le SNES-FSU, reçu par le ministre, a exigé l'ouverture de discussions sur des mesures immédiates sur les grilles indiciaires, le doublement de l'ISOE, de l'indemnité forfaitaire des CPE et l'alignement de son montant pour les professeurs documentalistes et les

Psy-ÉN, et non des heures supplémentaires qui correspondent à un surcroît de travail ni des primes au mérite.

Afin de dessiller les yeux du ministre, le SNES-FSU poursuit sa mise en lumière des conditions de travail et d'études dans le second degré, appelle à se saisir de toutes les opportunités (réunions parents-professeurs, heures syndicales...) pour faire connaître la réalité de la réforme du bac et du lycée.

Il lance avec la FSU une campagne de sensibilisation sur la question des retraites, retraites que le projet de réforme gouvernemental mettrait à mal. À cet effet, la participation à la journée d'action du 24 septembre sera une étape importante pour construire un large mouvement. ■ Frédérique Rolet

Effets bien réels des réformes

À L'APPEL DE LA FSU, DE LA CGT ET DE SOLIDAIRES



CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES
JOURNÉE D'ACTION LE 24 SEPTEMBRE



L'agenda du SNES-FSU

instances

- **Le 3 octobre → Collège**
Des militants académiques « collège » du SNES-FSU se retrouvent pour faire le point de la rentrée et travailler sur les questions de territorialisation et d'éducation prioritaire à partir de l'analyse du rapport Mathiot-Azéma.
- **Le 3 octobre → Lycée**
Réunion du groupe de travail lycée du SNES-FSU sur le thème « *État des lieux des réformes Blanquer et perspectives pour une nouvelle organisation des enseignements au lycée* ».

audiences et groupes de travail

- **Le 17 septembre → OCDE**
Participation du SNES-FSU au groupe de travail « Éducation et compétences » de l'OCDE.
- **Le 19 septembre → Baccalauréat**
Participation du SNES-FSU à la consultation ministérielle (DGESCO) sur les épreuves terminales du baccalauréat et en particulier le « grand oral ».
- **Le 26 septembre → Enseignement à l'étranger**
Audience du SNES-FSU à la direction de l'AEFE.

- **Le 27 septembre → Inclusion**
Présence du SNES-FSU à la présentation du rapport sur l'inclusion par Sébastien Jumel à l'Assemblée nationale.
- **Le 2 octobre → Vie scolaire**
Participation du secteur CPE à l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne.

stages et colloques

- **Le 1^{er} octobre → International**
Participation du SNES-FSU au congrès du syndicat danois DLF à Copenhague.
- **Le 2 octobre → Premier et second degré**
Colloque FSU sur l'éducation prioritaire.
- **Les 2 et 3 octobre → Retraités**
Stage syndical sur les retraites, la protection sociale, l'autonomie, les enjeux syndicaux.
- **Le 3 octobre → Colloque** coorganisé par l'Institut FSU et l'Institut de l'Histoire sociale de la CGT avec René Mouriaux, Michel Pigenet, Christiane Marty, Catherine Perret, Daniel Rallet et Benoît Teste qui échangeront autour de la question de l'avenir des retraites et du syndicalisme. Inscription avant le 25 septembre auprès du secteur Formation syndicale du SNES-FSU formation.syndicale@snes.edu.

- **Les 2 et 3 octobre → Nouveaux militants**
Former les nouveaux militants aux différentes tâches militantes : proposer la syndicalisation, communication, siéger en instance (intervenir, rendre compte...), terrain (visite établissement, organisation d'une HIS), tenue d'une permanence.

- **Le 4 octobre → Alter summit**
Assemblée générale de l'Alter sommet à Paris. L'Alter Sommet rassemble des forces européennes - syndicats et mouvements sociaux, citoyens, féministes, écologiques - qui se battent pour refonder démocratiquement une Europe sociale, écologique et féministe.

action

- **Le 24 septembre → Dans la rue**
À l'appel de la CGT, la FSU, SUD, journée de mobilisation, de manifestations et de grève pour la préservation d'un système solidaire de retraite et contre l'instauration d'un système de retraite par points.
- **Le 8 octobre → Retraités**
Journée nationale d'action des retraités.

congrès FSU Du 20/09 au 11/10, je vote... plutôt deux fois qu'une !

Du 9 au 13 décembre 2019, à Clermont-Ferrand, se déroulera le neuvième Congrès national de la FSU.



Cette année sera importante pour la démocratie syndicale. Le congrès est précédé par un vote individuel à bulletin secret organisé dans chaque section SNES d'établissement du 20 septembre au 11 octobre 2019 cf. *Courrier de S1* n° 3 et site du SNES-FSU.

Le premier vote porte sur l'orientation fédérale nationale. Il permet à chaque syndiqué d'exprimer un choix quant à l'orientation pour la FSU et son résultat sert à déterminer pour trois ans la composition des instances fédérales et celle de la délégation du SNES dans ces instances. Le second vote porte sur le rapport d'activité de la FSU.

Processus démocratique

Tous les documents (listes et textes d'orientation, rapport d'activité) ont été publiés dans le supplément à la revue fédérale *Pour* n° 218 de septembre 2019. *L'US* a demandé aux cinq courants de pensée qui ont déposé une

liste de présenter l'orientation qu'ils proposent (voir page 6).

Ce processus peut paraître complexe. Certes, il l'est un peu mais c'est grâce à lui que le fonctionnement démocratique de l'organisation pourra être assuré. Nous tenons toutes et tous à ce que la FSU fonctionne dans le respect des règles démocratiques, que les syndiqués aient leur mot à dire quant aux choix et aux orientations de la fédération, que tous les 22 syndicats qui la composent soient partie prenante des décisions. Cela mérite bien de prendre un peu de temps pour débattre dans sa section syndicale d'établissement sur les enjeux à venir et quelques minutes pour faire ces deux votes ! ■

Magali Espinasse

Publicité

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

- L'expertise d'une banque dédiée aux personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche, de la Culture, de l'enseignement public agricole et de l'enseignement privé sous contrat.
- Une banque coopérative fondée sur des valeurs de confiance et de proximité.
- Un service de banque en ligne pour rester proche malgré la distance.
- L'expertise de conseillers qui assurent un suivi personnalisé de vos comptes.
- Des assurances conçues pour s'adapter à votre statut et à vos besoins.

Crédit Mutuel Enseignant

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, SA coopérative au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Raiffaen 67000 Strasbourg, RCS B 588 505 354 contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Talbot 75436 Paris Cedex 9.

thème 1 L'éducation

Pour son congrès, la FSU met en débat quatre textes. Le premier concerne le système éducatif, les autres la Fonction publique, la société, et le syndicalisme.

La version préliminaire de ces textes est disponible. Elle sera amendée dans les congrès départementaux, auxquels les syndiqués du SNES-FSU peuvent contribuer.

Pour une autre éducation

La FSU est la première fédération syndicale pour l'éducation, la formation et la recherche dans la Fonction publique. Ses syndicats couvrent l'ensemble des champs, de la maternelle à l'Université et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Cela donne à la fédération une vision large qui lui permet d'effectuer quelques grands constats :

- ▶ l'investissement du pays concernant l'éducation, la formation et la recherche est en berne depuis presque 20 ans maintenant, et ne permet pas de mener à bien une politique de qualité concernant les usagers comme les personnels ;
- ▶ les personnels subissent dans l'exercice de leurs métiers un autoritarisme

grandissant : le néomanagement s'est généralisé ;

- ▶ la gestion administrative et pédagogique devient de plus en plus territoriale (Régions, académies), ce qui renforce les dynamiques de production des inégalités sociales et géographiques ;

- ▶ sous couvert d'« adaptation » se développe une segmentation de l'offre éducative, de formation et de recherche, qui ne vise plus les mêmes objectifs pour l'ensemble de la population, mais renvoie chacun à son mérite par l'individualisation des parcours ;
- ▶ l'offre privée se développe aux dépens du service public.

Un système éducatif pour tous

Pour la FSU, comme écrit dans le préambule du thème « *Tous les jeunes sont éducatibles, de la maternelle jusqu'à 18 ans, tous sont capables de réussir des études supérieures. Tous les adultes tireraient bénéfice d'une éducation et d'une formation tout au long de leur vie, gage d'une élévation de leur niveau de savoirs, de culture et de qualification, d'une promotion sociale. L'éducation n'est pas une marchandise ! L'éducation est le fer de lance de la lutte contre l'exclusion ! La FSU défend l'idée d'un service public fort de l'éducation, de la formation et de la recherche, parce qu'elle sait l'importance de la dimension collective dans la construction du lien social* ».

Le thème 1 donne une feuille de route pour défendre cette vision. Bon débats ! ■

Valérie Sipahimalani



Défendre un service public fort de l'éducation, gage d'un lien social solide.

réformes École Blanquer, école inégalitaire

J.-M. Blanquer, ministre de « la Justice sociale » : cette affirmation figure en bonne place parmi les éléments de langage du ministère. Mais les apparences sont trompeuses et ne résistent pas à la confrontation avec le réel.



Territoriales, sociales, salariales, les inégalités sont au cœur d'une politique destructrice pour l'Éducation nationale.

Sans surprise, le ministre n'a pas remis en cause l'autonomie des établissements, dogme des politiques éducatives depuis plus de vingt ans. Au cœur de la réforme #college2016 et désormais du lycée Blanquer, les méfaits de l'autonomie des établissements sont bien réels. Bien loin d'une liberté accordée aux équipes pédagogiques, l'autonomie est l'outil de gestion de la pénurie des moyens et permet de faire porter aux équipes la responsabilité de choix douloureux. L'affaiblissement du cadrage national conduit clairement à une rupture du principe d'égalité du service public : à quelques kilomètres, deux établissements offrent des conditions d'enseignement très différentes : dédoublements ou pas en sciences ou en langues vivantes, horaires planchers ou pas.

À plusieurs vitesses

Le ministre et les recteurs, dans une belle unanimité, avancent des chiffres pour prouver que la réforme a permis d'élargir l'offre de formation et donc de lutter contre les inégalités. Mais les faits sont têtus. Le ministère peut bien se targuer d'implanter des spécialités

sur tout le territoire, face aux contraintes de moyens et d'organisation, toutes les spécialités n'ont pas été ouvertes, rendant le maillage du territoire bien inégal. Le SNES-FSU a aussi montré que les choix des élèves restent marqués par le poids du genre et de l'origine sociale. Jean-Michel Blanquer se félicite de voir les élèves des milieux défavorisés faire des combinaisons éloignées des anciennes filières. Les élèves des milieux favorisés ne s'y laissent pas prendre. En réalité, ces choix vont se révéler très problématiques pour l'orientation post-bac : pour des familles peu au fait des subtilités du système éducatif, le piège du

lycée Blanquer, couplé à la logique de sélection de Parcoursup, va se révéler dans toute sa brutalité et des élèves vont voir des portes se fermer, pour n'avoir pas pu décrypter les codes d'un lycée qui reste un lycée d'initiés.

De l'inégalité comme système

Tri sélectif par l'argent

Enfin, c'est aussi en s'attaquant aux métiers des personnels que le ministre crée les conditions d'une aggravation des inégalités. L'orientation scolaire est démantelée sans aucune considération pour les Psy-EN, laissant le champ libre à des officines privées qui font payer très cher leurs services (constitution des

dossiers Parcoursup). La sélection sociale se double alors d'une sélection par l'argent.

Notre système éducatif est marqué par de profondes inégalités, comme vient de le rappeler l'ouvrage du sociologue Bernard Lahire, très commenté en cette rentrée. Les mesures prises par Jean-Michel Blanquer font système. Elles dessinent les contours d'une Éducation nationale où seule une minorité pourra s'extraire des pesanteurs du social. C'est bien parce que les personnels travaillent pour la réussite de tous les élèves et leur émancipation que le SNES-FSU dénonce des réformes qui aggravent les inégalités existantes et qui bouchent toujours un peu plus l'horizon de nos élèves. ■ Sophie Vénétau

Éducation prioritaire : le grand renoncement ?

Plusieurs fois annoncée puis reportée, la sortie du rapport Mathiot-Azéma est prévue pour la mi-septembre. Le ministre s'emploie à déminer le terrain en répétant à qui veut l'entendre qu'il ne s'agit « que » d'un rapport. Mais les premières pistes sont inquiétantes : en renvoyant vers les rectorats la construction de la carte des REP, le ministère ouvre la porte à une délabellisation rampante, qui reviendrait à faire gommer progressivement la spécificité de ces établissements. Rien n'est dit de la situation des lycées, toujours laissés en dehors de la carte de l'éducation prioritaire depuis 2014. En parallèle, le ministre fait l'éloge des cités éducatives qui sont davantage un outil de la politique de la ville plutôt que de l'éducation nationale (rien sur les effectifs et les moyens pour le travail dans la classe). Comment croire à un projet ambitieux pour l'éducation prioritaire ?



La FSU organise un colloque consacré à l'éducation prioritaire le mercredi 2 octobre, à Paris. Dans le contexte de sortie du rapport Mathiot-Azéma, rassemblant des chercheurs et des collègues, ce temps fort permettra de réaffirmer les ambitions de la FSU pour les collègues et les élèves concernés. Inscriptions sur formation.fsu.fr/events

retraites Encore repousser l'âge de départ ?

Entre les annonces Macron d'avril, le rapport Delevoye de juillet et les nouvelles annonces fin août, les orientations affichées divergent. Et pourtant...

La confusion qui règne depuis 2017 sur les intentions précises du gouvernement en matière de retraite est organisée et partagée au plus haut niveau autour de l'idée d'un plafond des dépenses de retraites.

Nourrir le catastrophisme

Toute la communication des partisans d'une énième réforme met en avant un équilibre financier à respecter. C'est un paravent qui tente de masquer le seul objectif de cette réforme : toucher à l'âge légal de départ, peu importe les manières d'y parvenir. Le COR prévoit un léger déficit du système en 2022 (0,4 % du PIB) avec des prévisions de dépenses stables (13,8 % du PIB – ce qui est l'objectif). Il n'a aucune difficulté à affirmer cela, quand bien même on ne toucherait ni à l'âge de départ légal à la retraite, ni au mode de calcul des pensions. En effet, les réformes des 25 dernières années ont déjà fait beaucoup de dégâts et l'indexation des pensions non plus sur les salaires mais sur l'inflation ou encore leur gel a contribué à réduire mécaniquement les dépenses.

D'un autre côté, les recettes sont l'objet de prévisions et de calculs biaisés. Un des facteurs qui influe fortement sur les ressources du système est la part des rémunérations des fonction-

naires dans l'ensemble des rémunérations. Leur taux de cotisations (celui de l'agent et celui de l'État) est très largement supérieur à celui des salariés du privé. Ainsi lorsque la part des rémunérations des fonctionnaires dans l'ensemble des rémunérations diminue (conséquences des effets combinés du gel de la valeur du point d'indice et des suppressions de postes), les ressources pour les retraites diminuent...

Le brouillage des repères collectifs

D'un côté, le rapport Delevoye transforme le droit à la retraite à 62 ans en un droit de liquider sa retraite à 62 ans avec une décote ou de rester à travailler (si on peut conserver son emploi) jusqu'à 64 ans au moins. De l'autre, le Président et ses partisans veulent substituer la durée de cotisation (au moins 43 ans) à l'âge comme variable centrale de la régulation du système de retraite par répartition.

Une évolution des retraites arbitrée du seul point de vue d'une contrainte économique est à l'opposé du besoin de solidarités fortes de notre pays. Un processus de concertation spécifique sur une réforme du financement est obligatoire.

Le SNES réaffirme, avec la FSU, son attachement au principe de solidarité intergénérationnelle et au code des pensions, élément constitutif du statut des fonctionnaires. Dans sa publication de septembre 2019, la FSU fait valoir ses propositions pour un système de retraites fondé sur l'emploi, les salaires et une autre répartition des richesses. ■

Erick Stäelen

formation imposée C'est non !

Le décret du 6 septembre 2019 instaure une allocation de formation pour les agents « bénéficiant » lors des périodes de congés d'actions de formation professionnelle.

Le projet de décret présenté au CTMEN du 12 juin 2019 avait été rejeté à l'unanimité. L'ensemble des organisations syndicales représentatives avaient ainsi signifié au ministre que le fait de rémunérer de telles formations ne rend pas acceptable leur caractère obligatoire.

Passage en force

Non seulement le ministre s'assoit sur l'avis du CT, mais il ignore les débats parlementaires. En effet, le 13 juin 2019, la commission mixte paritaire (CMP) des assemblées se réunissait pour discuter du projet de loi sur l'école de la confiance et tenter de trouver un terrain d'entente sur les articles qui

n'avaient pas été votés de façon identiques par les deux assemblées. Un article adopté par le Sénat, mais pas par l'Assemblée nationale, prévoyait de rendre obligatoire la formation continue pour les personnels enseignants et que celle-ci s'accomplisse prioritairement en dehors des obligations de service. Or cet article n'a pas été retenu par la CMP.

Une fois de plus, ce gouvernement confirme son profond mépris pour toute forme de débat démocratique, et donc de contradiction.

Absence de garde-fou

Seules deux dispositions encadrent le planning de ces formations : « l'autorité compétente informe les personnels, dès le début de l'année scolaire, des périodes de vacance de classes pendant lesquelles pourraient se dérouler de telles actions de formation » et « dès lors qu'elles sont réalisées à l'initiative de l'autorité

compétente, ces actions de formation n'exèdent pas, pour une année scolaire donnée, cinq jours lors des périodes de vacance de classes ».

Un moyen de pression supplémentaire pour la hiérarchie ?

Aucun délai de prévenance n'est prévu. Un rectorat peut donc prévoir de telles formations sur l'ensemble des périodes de congés scolaires, auquel cas il devient impossible de planifier ses vacances.

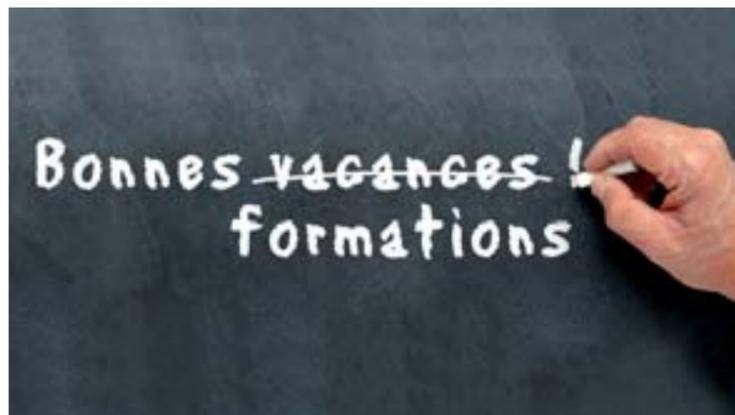
Cette absence de cadrage revient à donner à la hiérarchie un moyen de pression supplémentaire. En effet, l'arrêté qui fixe le taux horaire de l'allocation à 20 euros bruts précise qu'elle est plafonnée à 60 euros par demi-journée (50 € nets). Cela indique clairement que des formations courtes peuvent être envisagées, c'est-à-dire des formations peu rémunérées, mais tout aussi bloquantes pour l'organisation des vacances...

Vrai enjeu, mauvaise réponse

Le besoin de formation continue pour l'ensemble des personnels est indéniable, mais la charge de travail des enseignants est déjà trop lourde. Il n'est pas acceptable de se voir imposer des temps de formation non choisis selon des modalités managériales qui nient tout le travail déjà effectué par les professeurs pendant les vacances.

Le SNES-FSU revendique une formation continue étoffée et davantage accessible à tous. Elle ne doit pas être un catalogue de « prêts-à-penser », mais outiller les professionnels pour faire des choix, en conscience, face aux dilemmes qui se présentent à eux tous les jours. Les personnels doivent donc conserver le libre choix des formations suivies. ■

Emmanuel Séchet



Les professeurs ont besoin de temps pour se former tout au long de leur carrière, pas de formations imposées.

Le piège du contrôle continu

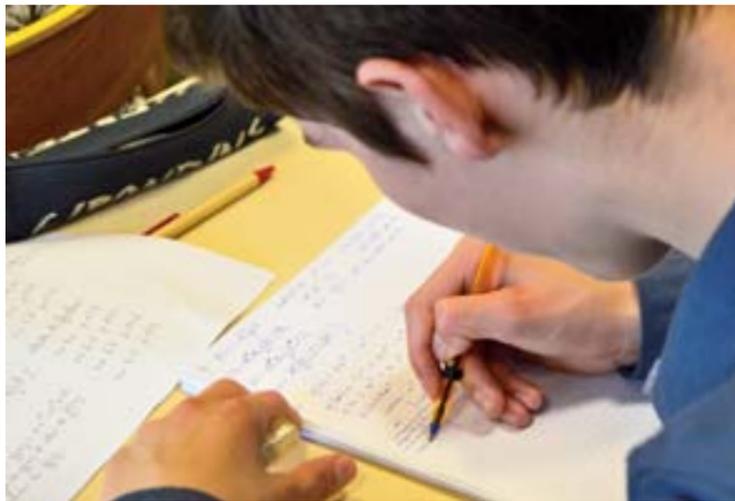
bac Blanquer

Dans à peine trois mois doit théoriquement s'ouvrir la session 2021 du premier bac Blanquer.

À ce jour, les remontées locales témoignent d'une situation d'impréparation totale. Organisées localement, les épreuves communes de contrôle continu (E3C) pourront avoir des modalités de mise en œuvre aussi variées qu'il existe d'établissements. Quel calendrier et quelles modalités pour les commissions académiques d'harmonisation ? Quelles modalités de choix des sujets dans la banque nationale ? Quelles modalités pour les corrections dématérialisées ? Quelle indemnisation pour les correcteurs ? Le ministère comme les rectorats sont à ce jour incapables de répondre clairement à ces questions.

E3C, objet d'évaluation non identifié

L'année dernière, le ministère présentait ces épreuves communes comme plus justes, car standardisées au niveau national sur le modèle de la banque de sujets des épreuves de compétences expérimentales (ECE en S et STL) ou des concours de recrutement des enseignants. On apprenait ainsi qu'il y aurait « plusieurs centaines de sujets » susceptibles de tomber le jour de l'évaluation et que



Les élèves devront plancher sur des épreuves dont on ne connaît toujours pas les contours.

la conception même de l'évaluation certificative changeait car si, « aujourd'hui, les enseignants font remonter les sujets dans le cadre des directions des examens et concours des rectorats, demain, avec une banque de sujets, on aura une forme d'industrialisation de la conception des sujets au niveau de l'administration centrale » (DGESCO, *Les Echos*, juin 2017).

Qu'en est-il aujourd'hui ? La banque nationale de sujets est vide. L'actuel

directeur général de l'enseignement scolaire s'est même adressé directement aux « contributeurs » potentiels le 9 septembre dernier pour les enjoindre à contacter leurs inspecteurs et à envoyer les propositions de sujets. Le ministère a confirmé que cette Banque nationale de sujets (BNS) ne sera accessible qu'aux chefs d'établissement et pas avant novembre. En clair, les enseignants d'histoire-géographie, de langues vivantes et de maths (seule-

ment dans la voie technologique) sont donc sommés de préparer les élèves de Première à des épreuves de bac organisées au cours du second trimestre alors que les conditions de passage, comme les attendus, sont inconnus de tous, les sujets zéro récemment publiés étant d'une indigence remarquable.

L'impossible égalité de traitement

Il y a trois sessions d'E3C sur le cycle terminal dont la moyenne des notes est affectée d'un coefficient 30 (sur 100), dont l'organisation est confiée aux établissements sans cadre réglementaire particulier. Seule la date des commissions académiques d'harmonisation viendra contraindre le calendrier. Pour le ministère, « l'organisation de ces épreuves se fait, dans la mesure du possible, dans le cadre des emplois du temps normaux des élèves. Il est conseillé d'éviter la banalisation d'un ou plusieurs jours pour l'organisation des épreuves » (note de service du 23 juillet 2019). L'épreuve est donc qualifiée de « commune » mais le sujet unique pour tous les élèves est impossible dans la configuration conseillée.

Sortir du piège

La bureaucratie accrue du dispositif serait-elle donc le gage de l'égalité de traitement ? Qualifier d'anonymisation le protocole d'échange local de copies relève de l'escroquerie. Quelle que soit la configuration choisie,

Épreuves de bac, le chantier continue !

Le SNES-FSU a pu découvrir les projets d'organisation des épreuves finales en Terminale lors d'une présentation ministérielle le 11 septembre dernier. Il juge l'ensemble très insatisfaisant faute de cohérence et de volonté de concertation. L'inspection générale sera chargée d'établir un programme limitatif, compte tenu du calendrier des épreuves de spécialité avancées en mars.

variable d'un lycée à l'autre, cela ne peut créer les conditions suffisantes de neutralité pour tendre vers une égalité de traitement entre les candidats. Aucune banque de sujets, si bien faite soit-elle, ne pourra compenser le poids de l'arbitraire, engendré par le principe de l'organisation locale de l'examen. Dans l'immédiat, le SNES-FSU demande donc la suppression de la première session de ces épreuves communes, et la transformation de toutes les épreuves de baccalauréat du troisième trimestre de Première en épreuves nationales. Il refuse la logique du « teach to test » et réclame une organisation des épreuves qui laisse aux élèves le temps nécessaire à la maîtrise des enseignements. ■

Claire Guéville

Asnières-sur-Seine Mobilisation payante !

Démision des PP, tracts aux parents, grève, la mobilisation a fini par payer au lycée Auguste-Renoir.

La situation de ce lycée général et technologique de près de 1 100 élèves résume bien ce qu'est le lycée Blanquer en cette rentrée 2019 : un établissement sous-doté en personnels administratifs, de direction, de surveillance ; un établissement amputé de ses moyens horaires (80 heures en moins sur la DHG, et aucun ajustement malgré une entrevue à la DASEN en février) ; un établissement où la gestion

de la pénurie est renvoyée au local donc mise en concurrence entre disciplines et perte de beaucoup de dédoublements et d'AP ; un établissement dont l'offre d'enseignements, notamment artistiques, est menacée par la réforme du lycée et du bac, qui affaiblit les options facultatives et qui implique l'abandon en Terminale d'une spécialité qui risque bien, effet Parcoursup oblige, d'être la spé théâtre ou la spé musique, la seule pourtant dans les Hauts-de-Seine !

Constatant l'impossibilité d'accomplir leurs missions dans ces conditions, les personnels ont fait preuve de détermination et de combativité. Dès la prérentrée, tous les professeurs principaux démissionnaient de leur fonc-

tion, rendant impossible l'accueil des élèves. Avec les autres enseignants, ils ont tracté aux élèves et aux parents les raisons de la colère, devant les médias et sous les banderoles. Sans réponse de la part des DASEN adjoints après une entrevue le 3 septembre, les personnels ont massivement voté la grève chaque matin en AG. Ils ont reçu le soutien très net de la part des parents d'élèves, plus de 300 dans un auditorium plein à craquer, et de leurs fédérations départementales. Ceux-ci ont saisi la députée, le maire, la DASEN, appuyant nos courriers.

20 heures en plus pour la DHG

Sous la pression, dont celle du SNES-FSU 92 n'était pas la moindre, l'inspection d'académie a fini par entendre : 20 heures ajoutées à la DHG, pour des dédoublements. Les postes à pourvoir par le rectorat (intendance) et la Région (agent-chef) sont affectés. Des personnels d'appui ont été dépêchés au secrétariat élèves, à la vie scolaire et un proviseur-adjoint intérimaire (mais pas au CDI, malgré notre demande). La rentrée a pu avoir lieu le 9 septembre, mais une nouvelle mobilisation sera engagée pour obtenir une DHG et des postes pérennes conformes aux besoins et à l'attachement des personnels au service public d'éducation. ■

Sébastien Ville

Montpellier Mutualisez, il n'en restera rien de bon !

La réalité du terrain témoigne des effets catastrophiques de la réforme Blanquer.

Les lycées de l'académie de Montpellier subissent, comme partout, les premières conséquences délétères de la mise en place de la réforme du lycée : emplois du temps morcelés, groupe classe dynamité, équipes pléthoriques en Première générale, fin programmée des options en leur assignant des créneaux horaires ingérables pour les élèves... Dans un lycée de Montpellier avec nombreuses sections internationales, les treize classes de Première générale ont 37 élèves, et entre 70 et 80 profs ! Dans un autre, à Nîmes, chaque groupe de spécialité comporte des élèves venant de neuf à treize classes différentes... On imagine mal la réunion d'un conseil de classe complet, pourtant indispensable pour avoir une vision globale et équilibrée de chaque élève !

Spécialité en réseaux

Après la toile denim et la brandade, Nîmes s'essaie à la mutualisation des

enseignements de spécialités (EDS), via son réseau de six lycées, bon petit soldat des préconisations ministérielles. Pour de piètres résultats : suite à des contraintes d'emplois du temps entre les établissements, les deux créneaux de 2 heures initialement prévus pour ces EDS mutualisés seront réduits à un, le mardi de 8 heures à 12 heures ! Des élèves, refusés dans une spécialité mutualisée dans le public, se sont vu proposer l'EDS... dans le privé, ceci pour la modique somme de 1 100 € pour l'année ! Quant aux transports nécessaires au déplacement des élèves, ils ne sont évidemment pas prévus... Autre incongruité : des élèves en spécialité NSI mutualisée ont bénéficié de l'ordinateur gratuit de la Région, d'autres inscrits dans un établissement non labellisé « numérique », non !

Tous ces « détails » pédagogiques, pratiques, financiers, le SNES-FSU les avait anticipés et en avait alerté la rectrice. Mais comme sur de nombreux sujets, la réalité du terrain, le quotidien des élèves et des personnels ne sont pas la priorité de notre administration, plus occupée à vendre un produit idéologique qu'à préparer sérieusement l'avenir des élèves ! ■ Bertrand Humeau



Les enseignants ont été soutenus dans leurs actions par plus de 300 parents d'élèves.

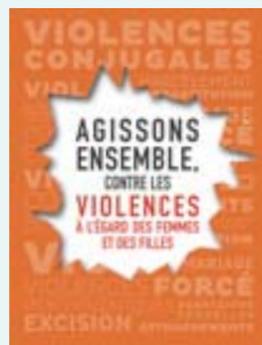
Référendum ADP :

signons et faisons signer !

Près de 800 000 personnes ont déjà signé pour soutenir le référendum d'initiative partagée qui permettrait de remettre en question la privatisation d'Aéroport de Paris. La vente des aéroports franciliens nous priverait des 170 millions d'euros qu'ils rapportent chaque année au budget de l'État et on peut craindre que les acheteurs décident de rogner sur les investissements et d'augmenter les tarifs. Il reste encore six mois pour atteindre les 4,7 millions de signatures et empêcher la vente de notre patrimoine collectif !
<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

Violences faites aux femmes

En 2017, 130 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire intime. 25 enfants mineurs sont décédés, tués par un de leurs parents dans un contexte



de violences au sein du couple. La moitié des 109 femmes tuées par leur conjoint officiel étaient victimes de violences antérieures de la part de ce compagnon. Deux tiers des 16 femmes ayant tué leur conjoint étaient victimes de violences au sein du couple. 94 000 femmes âgées de 18 à 75 ans sont victimes de viol ou de tentatives de viol. Cette estimation minimale ne prend pas en compte les viols sur mineurs. Dans 91 % des cas, la victime connaissait le criminel. Dans 47 % des cas, c'est le conjoint ou l'ex-conjoint qui en est l'auteur. Faire un Grenelle contre les violences est une intention louable, mais 6 millions d'euros est une goutte d'eau dans l'océan des besoins.

collège On achève bien les professeurs

À la rentrée 2019, le collège continue à subir les effets de la hausse des effectifs avec 35 670 élèves supplémentaires.

À Lyon, la hausse des effectifs est très marquée et les seuils d'ouverture de classe ont été relevés à 30 même en Sixième. À Clermont Ferrand, 15 % des collèges ont au moins une division dépassant les 30. Pour Strasbourg, c'est 30 classes qui ont dû être ouvertes en juin. À Créteil, des élèves n'ont toujours pas fait leur rentrée faute de places pour les affecter.

Contrairement à la communication ministérielle, les élèves d'ULIS et d'UPE2A n'ont pas systématiquement été comptés dans les effectifs des classes. Cette augmentation démographique combinée à celle du nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers, scolarisés sans moyen supplémentaire, dégrade les conditions de scolarisation et de travail des personnels. Ce sont les contractuels qui, les premiers, ont essuyé les effets de suppressions de postes, subissant un vaste plan social, alors même qu'un nombre important de classes restent sans professeurs dans certaines disciplines (sept professeurs manquant dans un collège parisien).

Gérer ou approfondir la pénurie ?

Les Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) ont été généralisés sans être évalués. La mutualisation des AESH n'est rien d'autre qu'une gestion de la pénurie de moyens humains, au détri-



Hausse des effectifs, explosion des HSA, fragilisation des contractuels... Le chantier de destruction bat son plein !

ment de l'intérêt des élèves. Leur mise en œuvre est chaotique : ainsi, dans les académies de Grenoble et de Bordeaux, des personnels ont été affectés avant que leurs contrats n'aient été signés.

Cette rentrée est marquée par la mise en place d'une deuxième heure supplémentaire obligatoire. Certaines académies ont fait le choix d'augmenter la proportion d'heures supplémentaires dans la dotation des collèges au lieu de créer les postes nécessaires comme à Grenoble (+10 %), conduisant des enseignants à subir des compléments de service, tandis que des collègues de leur discipline effectuent des heures supplémentaires. Là encore, la charge de travail augmente.

La charge de travail augmente

Tandis que les « écoles du socle » se développent à bas bruit, des dispositifs d'affichage (« arts oratoires », « quart d'heure lecture ») et expérimentations (annualisation en langue vivante avec des séquences de 45 minutes) foisonnent, souvent imposés par la hiérarchie dans le cadre d'une autonomie des chefs d'établissement toujours accrue.

Et nos heures de cours ?

Le temps consacré aux enseignements se réduit d'autant : il faudra élire des éco-délégués (voir ci-contre), créer un ciné-club, consacrer du temps à l'orientation à raison de 12 et 36 heures en Quatrième et en Troisième. Dans l'académie de Créteil, des collègues seront formés à « la discipline positive », dérivée du comportementalisme.

Le SNES-FSU appelle à ne rien

laisser imposer et à continuer d'exiger baisse des effectifs et améliorations des conditions de travail pour l'ensemble des personnels, sans oublier les vies scolaires et les équipes pluriprofessionnelles. Avec les collègues, il dénonce le décalage entre la communication ministérielle et l'Epreuvede réalité. ■

Fabienne Sentex, Anne-Sophie Legrand

Des marches pour le climat... aux éco-délégués

« Élire un éco-délégué par classe de collège et de lycée » fait partie des huit mesures pour l'éducation au développement durable divulguées lors de la conférence de presse de rentrée de Jean-Michel Blanquer. Cette annonce a été suivie, le 29 août, par la circulaire Transition énergétique qui revêt déjà cette ambition à la baisse puisque le texte fait état d'« un binôme paritaire d'éco-délégués par établissement dès l'année 2019-2020 ». La généralisation des éco-délégués est une tentative de réponse institutionnelle aux inquiétudes justifiées des jeunes et aux grèves Friday for future. Sous prétexte d'un affichage « vert » où il faut « mettre l'école à l'avant-poste de la transition écologique », la vie démocratique des établissements fait l'objet d'un empiètement d'injonctions et d'une inflation de référents et de représentants. Pour le SNES-FSU, l'accès des élèves à la citoyenneté doit se construire pour faire sens et non servir de vitrine ou s'apparenter à un catalogue. ■

Clarisse Macé

Vaulx-en-Velin Le collège Barbusse en lutte

En juin dernier, nous avons alerté l'inspection d'académie sur la forte augmentation attendue des effectifs dans ce collège classé REP+.

Sans surprise, dès le jour de la prérentrée, toutes les classes de Sixième, alors même que toutes les inscriptions n'étaient pas finalisées, dépassaient le seuil de 25 élèves fixé par l'IA du Rhône. Les collègues réunis en heure d'information syndicale ont décidé de manière quasi unanime de se mettre en grève.

Mobilisation victorieuse

Entre provocations, mépris et fins de non-recevoir, il aura fallu neuf jours de grèves pour qu'enfin l'institution reconnaisse le bien-fondé de notre mobilisation.

Dans un premier temps, l'IA a argué que nos effectifs ne dépassaient pas les seuils, puisqu'elle ne comptabilisait pas les élèves de SEGPA et les UPE2A pourtant inclus dans nos classes. Un comble au moment où le ministre évoque un « changement de paradigme » concernant l'inclusion. Ensuite, le nouveau recteur nous a expliqué qu'il n'y avait plus vraiment de seuils et qu'il ne fallait pas « chipoter » pour un ou deux élèves de plus !

Heureusement, une mobilisation qui n'a jamais faibli (entre 80 et 90 % de grévistes durant plus d'une semaine), une couverture médiatique nationale (*Libération*, *Le Monde*, BFM), des actions quotidiennes (barbecue devant le rectorat, délégation au ministère...) et surtout un soutien sans faille des parents d'élèves, ont contraint les autorités académiques à reconnaître que, oui, les seuils académiques existent et sont bien de 25 élèves pour les



À Barbusse, rentrée perturbée... par l'incurie de l'administration !

classes de Sixième et 26 pour les autres niveaux, et que, oui, tous les élèves doivent être comptabilisés. Preuve de son manque de sérénité, le recteur s'est senti obligé de rédiger un communiqué de presse à l'issue de notre deuxième audience. C'est une première !

Si la grève a été suspendue, la situation reste très tendue : le recteur renvoie la création d'une division supplémentaire sur la dotation propre du collège et refuse d'abonder sa DHG, entraînant la disparition de dispositifs d'aide aux élèves, ce que refusent catégoriquement les collègues. ■

Ludvine Rosset

Créteil On ne lâche rien !

Le contexte général aurait pu faire penser que les lycées seraient à l'avant-poste des mobilisations en cette rentrée. C'est pourtant les collèges de l'académie qui ont frappé les premiers.

Ces mobilisations se sont d'abord déclenchées à cause de fortes tensions sur les effectifs. Le rectorat de Créteil a dû resserrer au maximum les ouvertures de classe, alors que la hausse démographique se poursuit sur l'ensemble de l'académie. En Seine-et-Marne, les ouvertures de classe se sont faites avec des dotations insuffisantes, entre 15 et 22 heures dans 31 collèges, contre 26 h + 3 h légalement. Réaction des chefs d'établissement : supprimer tous les projets ou porter les effectifs par classe à plus de 30 élèves pour préserver les dispositifs et les heures de soutien. Ces décisions ont amené à des mouvements importants l'an dernier, et deux collèges se sont encore mis en grève à la rentrée.

Ne pas se laisser faire

Même situation ailleurs, mais stratégie différente : dans le 94, la DSDEN a fermé des classes en juillet pour tenter de colmater les brèches, malgré les besoins. Les 4 et 5 septembre, le collège Cendrars de Boissy-Saint-Léger s'est

mis en grève, les parents entrant dans l'action les 6 et 9 septembre. Victoire pour ces collègues : la DSDEN a finalement réouvert une Quatrième.

Dernier sujet important en cette rentrée : la gestion catastrophique des contractuels. Le rectorat, cherchant toutes les économies possibles, a décidé de ne pas renouveler 1 640 personnels, créant des manques dans tous les établissements... pour les réembaucher quelques jours plus tard. Au collège Jean-Moulin de Montreuil, 11 BMP étaient vacants ! Cherchant à compenser ce manque, le rectorat a pris des décisions aberrantes, comme celle d'affecter des TZR sans formation sur les postes spécifiques UPE2A. Le collège Camus de Rosny-sous-bois s'est mis en grève pour exiger que la contractuelle qui occupait le poste soit réembauchée, le TZR nommé n'ayant aucune certification pour ce type de mission.

Pour le service public d'éducation

Enfin, comme chaque année, des actions sur des sujets très locaux se sont enclenchées. Le collège Chevreuil (94) s'est mobilisé pour qu'un poste administratif soit pourvu. Le collège Cousteau (77) a débrayé suite à une organisation de rentrée catastrophique, ne permettant pas de tenir les horaires réglementaires.

Ces différentes luttes démontrent que les collègues de collège, loin d'être l'arme au pied, restent prêts à l'action pour défendre le système éducatif et leurs conditions de travail ! ■

Mathieu Logothetis

Santions disciplinaires

Suite à la décision collective de ne pas organiser le bac blanc en opposition aux réformes du lycée et du bac, quatre enseignants du lycée P.-Lamour de Nîmes, dont deux camarades SNES-FSU, sont sous le coup d'une procédure disciplinaire. Ces sanctions font suite à une enquête de l'inspection générale totalement à charge. Il faut, semble-t-il, donner des exemples !

Pour l'absence de toute sanction contre nos collègues, signez la pétition lancée à l'initiative du SNES Montpellier.

<https://www.change.org/p/pour-l-absence-de-toute-sanction-a-l-encontre-des-collègues-du-lycée-philippe-lamour-nîmes-30>



+7 °C

Le réchauffement climatique s'annonce plus prononcé que prévu. Le prochain rapport du GIEC prévoit une augmentation de la température moyenne de 7 °C d'ici la fin du siècle.

Concours enseignants, CPE, Psy-ÉN, session 2020

Il est temps de s'inscrire

Les inscriptions aux concours enseignants, CPE, Psy-ÉN sont ouvertes depuis le 10 septembre et seront closes le 10 octobre à 17 heures. Pour toute information sur les concours et la formation, vous pouvez interroger le secteur formation du SNES-FSU au 01 40 63 29 57 ou par courriel : fmaitres@snes.edu.

Attention, pour la plupart des CAPES/CAPET, le dossier RAEP est à renvoyer avant le 29 novembre 2019.

congrès FSU Appels à voter

Cette fin d'année sera importante pour la démocratie syndicale. Du 9 au 13 décembre, se déroulera, à Clermont-Ferrand, le neuvième congrès national de la FSU. Ce congrès est précédé par un vote individuel à bulletin secret organisé dans chaque section SNES d'établissement du 20 septembre au 11 octobre 2019. Le premier vote porte sur l'orientation fédérale nationale. Il permet à chaque syndiqué d'exprimer un choix quant à l'orientation pour la FSU et son résultat sert aussi à déterminer pour trois ans la composition des instances fédérales (y compris le congrès) et celle de la délégation du SNES dans ces instances. Le second vote porte sur le rapport d'activité de la FSU. Tous les documents (listes et textes d'orientation, rapport d'activité) sont publiés dans les suppléments à la revue fédérale *Pour* (n° 218 de septembre et n° 219 d'octobre).

L'US a demandé aux cinq courants de pensée qui ont déposé une liste de présenter l'orientation qu'ils proposent.



UNITÉ ET ACTION Pour une FSU forte qui rassemble dans l'action

Unité et Action est le courant majoritaire à la FSU, comme au SNES-FSU.

Fondé sur l'indépendance syndicale, il met en avant la défense des salariés et la transformation sociale, la présence et l'action de terrain. Dans une société qui valorise l'individualisme, il y a urgence à imposer nos valeurs de solidarité et de justice sociale.

Pour cela, Unité et Action a comme priorité de créer les conditions d'un combat syndical visant à donner plus de garanties aux salariés et aux retraités. Notre fédération doit porter les revendications de ses différents secteurs, dans le respect des intérêts et décisions de chacun de ses syndicats nationaux. **Notre syndicalisme se conçoit aux côtés des personnels, au plus près de leurs besoins, l'action se construisant pas à pas, collectivement, pour faire avancer des revendications communes.**

C'est sur ces bases que nous donnons tout leur sens aux luttes sectorielles et à leur convergence. La défense de la Fonction publique et des services publics a besoin d'un syndicalisme puissant, capable de construire des rapports de force mais aussi d'être force de proposition. **C'est en cherchant à construire des alternatives que nous serons les plus à même de faire face aux attaques contre notre modèle social.**

Dans l'éducation, nous avons la même ambition : continuer à travailler notre projet de culture commune et d'école émancipatrice et exiger d'autres conditions de travail et de rémunération pour les personnels. Face à un gouvernement qui a pour objectif la disparition de la Fonction publique reposant sur nos valeurs de solidarité et de justice sociale, Unité et Action prend toutes ses responsabilités de courant majoritaire pour contrer ces attaques. Agir pour la Fonction publique

et ses agents, leurs missions, leurs statuts et leurs rémunérations nécessite d'essayer de rassembler toutes les organisations syndicales.

Dans l'immédiat, Unité et Action agit pour construire la mobilisation la plus large contre la réforme des retraites, particulièrement pénalisante pour nos professions. L'unité syndicale est un objectif que nous nous fixons, parce que c'est la seule stratégie efficace.

Pour la défense de ces valeurs et la transformation sociale, pour promouvoir la Fonction publique et ses agents, pour un service public d'éducation égalitaire, la FSU doit être forte, unie et combative. En votant pour le rapport d'activité et la liste Unité et Action, vous y contribuerez.

Contact : Frédérique Rolet

ÉCOLE ÉMANCIPÉE Votex École émancipée pour une FSU plus combative et démocratique !

Dans quelques jours, du 20 septembre au 11 octobre, vous serez invité-e à voter en interne de la FSU. Ce vote intervient avant le congrès national, qui se tiendra du 9 au 13 décembre 2019. Il sert à montrer l'audience des idées défendues par les tendances dans notre fédération. Le résultat aura ensuite **une forte influence sur les orientations de la FSU, sur les positions qu'elle prendra et ses décisions d'actions.** Alors, oui, il faut voter !

Mais pour qui voter ? Il faut profiter de ce vote pour mettre en adéquation vos idées avec des choix syndicaux forts, car l'avenir du syndicalisme est en jeu. Pas de vote « par habitude », « par légitimité » ! Pas de « faux semblants » !

Si vous pensez :

- qu'il faut construire **un autre monde**, que le syndicalisme doit être porteur d'**alternatives sociales**,
- que le syndicalisme doit restaurer l'espoir et la **confiance dans**

l'action collective, convaincre de l'efficacité des AG, de la grève, arme des salarié-es pour gagner,

- qu'il faut **donner des mandats combatifs** à la FSU afin de s'opposer à la politique macronienne,
- qu'il faut se battre dans nos collèges, nos lycées et dans la rue **contre l'école selon Blanquer** : une école du tri et de la sélection, et **pour une École démocratique**, où tou-tous les jeunes ont leur place, sans discrimination, de la maternelle à l'Université, ce qui suppose la construction d'un mouvement d'ensemble de l'Éducation.
- qu'il faut une fédération qui construisse avec d'autres des mobilisations pour la **défense des droits et des libertés publiques**, pour la dénonciation des violences d'État et de la répression policière, pour la lutte contre toutes les discriminations (sexisme, racisme, LGBTI-phobie), en soutien aux élèves migrant-es et/ou Sans Toit,
- qu'il faut une FSU **représentative des courants de pensée qui la**

traversent, renforcée par ce pluralisme, nationalement comme dans les départements et régions,

- qu'il ne faut pas rester dans son pré carré corporatiste mais plutôt travailler au rapprochement avec les autres syndicats de la FSU pour que des positions fédérales puissent être prises, engageant des **actions plus puissantes** dans tout le secteur de l'Éducation, la Fonction publique ou au niveau interprofessionnel,
- qu'il faut relancer un travail résolu et permanent avec la CGT et Solidaires pour avancer dans un projet d'**unification des forces syndicales de lutte et de transformation sociale**, appui indispensable pour développer une réelle alternative de gauche syndicale et politique.

alors, faites comme nous, votez et appelez à voter pour l'École Émancipée !
eebnsnes@ecoleemancipee.org

ÉMANCIPATION Pour stopper Macron et imposer des alternatives, impulser et fédérer les luttes

La loi Fonction publique veut faire des fonctionnaires des exécutant-es serviles, soumis à l'arbitraire et à la précarité, et non des agent-es de services publics porteurs d'égalité sociale. Cette égalité fonde les luttes qui ont mis en difficulté Macron : « gilets jaunes », Santé, Éducation... mais les contre-réformes se poursuivent, et la réponse aux revendications est une répression sans précédent contre les luttes (lycéen.ne.s, gilets jaunes, syndicalistes),

Une telle politique est possible grâce au dialogue social : un « souci constant des concertations » (Macron) qui instrumentalise les syndicats pour mettre en place sa politique... par exemple pour la réforme des retraites.

La FSU et le SNES doivent sortir de cette impasse (ainsi le récent comité de suivi de la réforme du lycée). Les personnels ont montré

récemment dans divers endroits la voie à suivre pour gagner sur les revendications :

- information et mobilisation sur les dangers des mesures programmées, qui passe par la résistance sous toutes les formes (refus d'être professeur-es principaux/principales, des évaluations...) contre les réformes Blanquer dans l'ensemble de l'Éducation.
- demande claire de retrait ou l'abrogation des contre-réformes, et plate-forme unifiante d'amélioration des conditions de vie, de travail, de salaire, de titularisation immédiate de tous les non-titulaires... tout en construisant des convergences avec d'autres luttes (Santé, RATP, gilets jaunes...).
- mobilisation à partir de la base, pour contrôler et coordonner les luttes, en se dotant d'AG et de collectifs jusqu'au niveau national

(ainsi la « Chaîne des bahuts » dans notre secteur)... en lien avec les nécessaires initiatives inter-syndicales à tous niveaux, comme cela a prouvé son efficacité lors de la grève des examens.

« **Le bras de fer a commencé** » avec la grève massive de la RATP (*Le Parisien*). En effet, le gouvernement veut mettre en place un système par points individualisant les droits sans offrir aucune garantie au montant des pensions, elle vise une diminution drastique des retraites, favorisant le recours à des organismes privés. Elle n'est ni négociable ni amendable, mobiliser pour son retrait, dans l'unité syndicale par la grève public-privé, est une priorité !

Dans un contexte qui s'annonce décisif, c'est cette perspective qu'Émancipation propose.

Pour tout contact, toute information : er@emancipation.fr

UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE (URIS) Pour le maintien du code des pensions. Pour le retrait du projet de réforme des retraites.

Le projet de réforme des retraites prévoit la création d'un système de retraites universel et donc la suppression de tous les régimes de retraite existants et donc de notre code des pensions. Le système actuel, par répartition, aboutit au versement d'une pension d'un montant équivalent à 75 % du traitement des six derniers mois.

La FSU a calculé que la disparition du code des pensions, avec un nouveau système de retraites universel par points, aboutirait, pour un professeur certifié, à une diminution de la pension de plus de 800 euros par mois.

L'annonce par le ministre de négociations portant à la fois sur la revalorisation des salaires et sur les retraites pose un problème redoutable. La discussion va-t-elle se dérouler dans le cadre du maintien ou de la disparition du code des pensions et de ses garanties, notamment les 75 % du dernier traitement ? Si c'est dans le cadre de la

disparition du code des pensions, comme c'est le plus probable si le projet de réforme des retraites par points n'est pas retiré, il y aurait un marchandage où le ministre annoncerait, par exemple, un milliard pour les salariés et 5 milliards d'économie sur les retraites. Le bilan c'est quatre milliards de moins pour les enseignants. Peut-on accepter un tel marchandage, faire comme si la réforme était déjà passée ? Pas étonnant que Macron propose des « discussions spécifiques » pour les enseignants. Il compte diviser, éviter un mouvement d'ensemble public-privé. Et faire passer sa réforme.

Les enseignants, comme tous les fonctionnaires, tous les salariés, ne veulent pas de la réforme Macron - Delevoye qui détruirait nos retraites, cet acquis social essentiel.

Nous voyons déjà en cette rentrée les résultats de la réforme du lycée et du baccalauréat. La réforme des retraites aurait des résultats encore

plus désastreux.

Avec la grève de la RATP du 13 septembre, d'une intensité égale à celle de 1995, la grève des Finances publiques, la situation se modifie rapidement et les conditions se réunissent d'un mouvement d'ensemble de tous les salariés, de la grève générale.

Il n'y a qu'une seule voie syndicale : engager dès maintenant, tout de suite, la mobilisation contre la réforme des retraites, pour son retrait.

pour le maintien du code de pensions, qui n'est pas négociable, pour le maintien de nos pensions : 75 % du traitement des six derniers mois

pour le retrait du projet de système universel

pour le retrait du système par points

yacha.mignot@aliceadsl.fr

FRONT UNIQUE Pour stopper le gouvernement Macron-Philippe. Aucune concertation sur sa contre-réforme des retraites ! Front uni des organisations syndicales pour arracher son retrait pur et simple !

Depuis sa constitution, le gouvernement Macron-Philippe a multiplié les attaques contre les travailleurs et les jeunes : ordonnances contre le droit du travail, loi de sélection à l'Université, contre-réformes du bac, du lycée et de l'enseignement professionnel, liquidation du statut des cheminots...

Au cours de l'été : la loi Buzyn contre l'hôpital public, la loi Blanquer et les décrets restreignant les droits des chômeurs.

Et surtout la loi de destruction de la FP qui liquide les prérogatives des CAP, généralise le recours au contrat et entame l'extinction du statut de fonctionnaire. En acceptant, de participer pendant un an et demi aux concertations sur ce projet liquidateur, l'ensemble des directions syndicales portent une responsabilité écrasante dans son adop-

tion. Et aujourd'hui, notre direction fédérale accepte de participer aux nouvelles concertations pour sa mise en œuvre !

La destruction de la fonction publique ne se concerte pas, elle se combat : les dirigeants de notre fédération doivent refuser de participer à l'élaboration des décrets d'application de la loi FP.

Contre-réforme des retraites : un enjeu décisif

Le gouvernement veut la liquidation du Code des pensions, le recul de l'âge de départ à la retraite et l'allongement de la durée de travail. Les directions syndicales ont pleinement participé aux concertations avec Delevoye et elles acceptent aujourd'hui de les prolonger.

Comment notre direction fédérale pourrait-elle défendre le Code des pensions en acceptant de participer à l'élaboration de la contre-réforme

des retraites qui veut le liquider ?

Et quand elle indique vouloir discuter avec le gouvernement d'une prétendue « **revalorisation des enseignants en lien avec la future réforme des retraites** », elle ne fait qu'acter celle-ci par avance. **Les responsables syndicaux, et en particulier ceux de notre fédération, n'ont pas à débattre de ce projet de loi mais à le combattre pour qu'il soit retiré. Notre fédération doit être au service des personnels et des syndiqués, pas aux côtés du gouvernement qui veut en finir avec l'intégralité des acquis qui subsistent.**

Elle doit rompre les concertations sur la contre-réforme des retraites et combattre pour son retrait pur et simple.

Votez Front Unique !

santé Une loi inadaptée aux besoins de l'hôpital

Notre système de soins est en crise. Mais la réforme adoptée cet été et les mesures annoncées à la rentrée en réponse à la grève des urgences évincent la question essentielle des moyens.

Maternités fermées, nouveau management public, manque de moyens, établissements surendettés, personnels et patients maltraités, drames humains à répétition, mobilisations dans les Ehpad et depuis plusieurs mois grève dans les urgences, tout montre que le système hospitalier est dans une crise durable, même s'il reste très performant grâce à l'engagement des personnels.

Vers un hôpital inhospitalier ?

L'hôpital est une pièce centrale du système de santé ; les attentes de la population et en particulier des plus défavorisés sont fortes. Mais c'est aussi sur lui que pèse le plus la contrainte budgétaire imposée à la Sécurité sociale. Tous les ans, le gouvernement décide d'un niveau de financement insuffisant : il gèle les crédits ou baisse les tarifs d'hospitalisation de la tarification à l'acte pour compenser l'augmentation de la dépense publique en médecine de ville qui dépasse constamment les objectifs de l'ONDAM (insuffisant par ailleurs !). La contrainte financière a entraîné la baisse des effectifs, la fermeture de 68 000 lits d'hospita-

lisation depuis 2003 et pousse au développement de l'ambulatoire. Mais dès lors qu'il n'existe pas de service public de soins de proximité, ce « virage ambulatoire » est pour le moins problématique : quel suivi des patients ? Quelle prise en compte des inégalités sociales ? L'hôpital est de plus en plus focalisé sur l'acte technique, alors que l'accueil et la prise en charge clinique reculent, ce qui risque d'engendrer un nouvel hôpital paradoxalement inhospitalier.

La loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé promulguée cet été n'arrange rien. Parallèlement à la réforme de la formation initiale et continue, elle va permettre, notamment, de renforcer la concentration du pouvoir gestionnaire, les fusions d'établissements et la hiérarchisation entre les hôpitaux. Les hôpitaux les plus petits vont

devenir des hôpitaux dits de proximité, à l'intermédiaire entre le cabinet du généraliste et le CHU, cantonnés à la médecine générale, la gériatrie et la rééducation. Au-dessus existeraient des établissements spécialisés ou ultra-spécialisés. La question des déserts médicaux est l'objet de mesures incitatives mais qui ne permettront pas de rééquilibrer l'installation des médecins. La concentration de la chirurgie du médical et de l'obstétrique sur les plus gros établissements spécialisés ne va-t-elle pas créer un nouveau désert, hospitalier ?

Urgences : poursuite et extension du mouvement

La poursuite de la grève des urgences prouve que la loi adoptée en juillet ne prend pas la mesure de la crise. Mais le « pacte de refondation des ur-



Les annonces de la ministre de la Santé sont jugées très insuffisantes. Les personnels des urgences ont décidé de poursuivre leur mobilisation.

gences » présenté le 9 septembre par la ministre n'est pas non plus à la hauteur des besoins. Les 750 millions d'euros accordés aux urgences sont nettement insuffisants, étalés sur trois ans et ponctionnés sur l'enveloppe globale de l'hôpital et donc aux dépens des autres services. Les syndicats et les urgentistes grévistes se

sont prononcés contre ce « pacte ». Une partie du corps médical a accueilli favorablement une partie des mesures organisationnelles, mais elles n'ont pas de portée pratique sans un accroissement des moyens financiers, ce qui est largement faisable : la France consacre l'équivalent de 3,6 % de son PIB à l'hôpital contre

Le reste à charge diminue... en moyenne

Les dépenses de santé qui restent à la charge des patients sont tombées à leur plus bas niveau relatif : 7 %. Ce reste à charge représentait en moyenne 15,2 % de la dépense en soins et biens médicaux en 1990. Cette évolution est en apparence positive et place la France en tête des pays développés. Mais elle ne résulte pourtant pas d'une amélioration du remboursement des soins et des médicaments par la Sécu. L'explication principale vient de la progression des pathologies qui donnent droit à un remboursement à 100% (affections longue durée). Le reste à charge varie aussi sensiblement d'un poste de dépense à l'autre : de 2 % en hospitalier (hors forfait hospitalier) à 21 % en optique. Et 13 % de cette dépense est remboursée par les mutuelles et autres assureurs, ce qui n'est pas sans poser la question des inégalités sociales d'accès aux soins de qualité et aux remboursements. ■

4,1 % en moyenne dans les autres pays européens. ■ Hervé Moreau

1. Objectif national de dépenses d'assurance maladie

retraités Nouvelles attaques en perspective

Une nouvelle journée de mobilisation est prévue le 8 octobre.

En 2017, Les Échos s'appuyaient sur une étude du COR pour affirmer : « Le pouvoir d'achat des retraités en chute libre depuis 25 ans » ! Depuis, les choses ne se sont pas améliorées avec le gel des pensions, leur sous-indexation et l'augmentation de la CSG pour la moitié des retraités. Certes, Emmanuel Macron a reculé trois fois après les fortes mobilisations des retraités, mais les mesures prises restent largement insuffisantes et ne concernent pas tous les retraités.

Aucun rattrapage

Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) doit bientôt annoncer - entre autre - l'évolution des pensions. Dans le contexte contraint d'économies budgétaires, il est peu probable que leur revalorisation pour tous et le rattrapage des pertes subies jusqu'au 1^{er} janvier 2020 soient prévus.

Par ailleurs, la réforme des retraites, aux conséquences désastreuses pour les salariés, impactera les retraités



Le groupe des 9 appelle à une journée d'action nationale pour revaloriser les retraites.

actuels et futurs. En bloquant la part des pensions dans le PIB alors que plus de 150 000 personnes de plus touchent une pension chaque année, c'est moins de pension pour chacun. Le Premier ministre a affirmé, le 12 septembre, sa volonté de parvenir à l'équilibre du budget des retraites en 2025, ce qui va se traduire par de nouvelles attaques.

Aussi, le groupe des 9 appelle à une journée d'action nationale déconcentrée le 8 octobre. Les retraités seront très nombreux dans la rue ce jour-là

pour faire aboutir leurs revendications sur le pouvoir d'achat, la revalorisation de toutes les pensions en fonction de l'évolution des salaires notamment. Le 8 sera une première étape pour des mobilisations qui vont se poursuivre dans les mois suivants.

Les retraités manifesteront aussi leur soutien aux personnels hospitalier, de l'aide à domicile et des EHPAD, et participeront aux actions contre la future loi sur les retraites. ■

Marjolène Cahouet

aeefe La braderie continue

Les dernières annonces du président de la République concernant l'enseignement français à l'étranger ne sont pas à la hauteur des ambitions.

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est aujourd'hui victime de la décision du président Macron de doubler le nombre d'élèves du réseau étranger, à l'horizon 2030. Cet établissement public, dont le SNES-FSU dénonce l'insuffisance budgétaire depuis plusieurs années, se voit imposer pour mission principale d'organiser sa propre concurrence. L'AEFE fêtera donc les 30 ans de sa création en 2020... et risque fort de ne pas y survivre !

Vers des établissements français d'éducation à l'étranger sans aucun titulaire

postes de titulaires dans le réseau. Second « point fort » de la réforme annoncée, l'augmentation du nombre de détachements (+ 1 000 titulaires dans les prochaines années) n'est pas davantage à la hauteur de l'ambition. Ces détachements ne seront pas des supports budgétaires supplémentaires (des postes !) pour l'AEFE, mais bien des possibilités données à des établissements étrangers, totalement privés, de détacher des titulaires du MEN. La procédure d'homologation du MENJ a quant à elle été assouplie, et il est maintenant possible d'ouvrir un établissement français d'éducation à l'étranger... sans aucun titulaire !

Ainsi, la véritable « réforme » orchestrée par le gouvernement consiste à ouvrir grand les vannes pour la création d'établissements français à l'étranger, totalement privés. C'est à eux que l'on sert

aujourd'hui sur un plateau ce réseau historique de la diplomatie d'influence. Les groupes privés et autres pourvoyeurs d'éducation sont sur les rangs, aidés qu'ils seront par l'établissement public AEFE à qui le MEAE a confié la mission de les démarcher ! Le SNES-FSU et les syndicats de la FSU restent mobilisés et continuent à lutter pour défendre les missions de service public, le sauvetage de l'établissement public AEFE, et pour s'opposer à un système élitiste où les critères d'accès ne se mesureront qu'aux moyens des familles. ■

Patrick Soldat

JE ME SYNDIQUE AU SNES-FSU — DEMANDE D'ADHÉSION

Coupon à remettre au représentant du SNES-FSU de votre établissement ou à envoyer au siège du SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Nom _____
 Prénom _____
 Sexe : H F Date de naissance _____
 Adresse _____
 Complément d'adresse _____
 CP _____ Localité _____
 Courriel _____
 Téléphone _____
 Catégorie _____ Échelon _____
 Discipline _____
 Nom de l'établissement _____
 CP étab. _____ Ville étab. _____

ADHÉREZ EN LIGNE
sur www.snes.edu

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre au trésorier de votre établissement ou payer en ligne si vous le souhaitez.

Cliquez sur « **Adhérer au SNES** »

ou flashez :

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements en parvenant au SNES-FSU avant le 15 octobre. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66 % de son montant dont bénéficient tous les adhérents, qu'ils soient imposables ou non.

Macron et l'immigration Jouer sur les peurs

Chasser sur les terres de l'extrême droite en reprenant un discours anti-immigration agressif : le discours présidentiel ne laisse guère de doute sur les objectifs politiques d'un tel tournant.

Alors que la question de l'immigration n'avait pratiquement jamais été évoquée par les Gilets jaunes, Emmanuel Macron l'avait introduite dans le « grand débat ». Aujourd'hui, alors que l'inquiétude monte sur les retraites, que les effets sur la pauvreté de la réforme de l'indemnisation chômage commencent à se faire sentir et que les licenciements et la précarité, autorisés par les ordon-

nances qui ont réformé le code du travail, progressent, que fait le président de la République ? Il tente par tous les moyens de détourner l'attention des salariés, retraités, chômeurs de la question sociale pour désigner les immigrés comme les responsables du mal-vivre populaire. Curieux qu'à son endroit, aucune accusation de populisme ne lui soit adressée.

Droits humains bafoués

Reprenant l'antienne de la droite la plus dure, c'est l'attractivité de la France auprès des immigrés qui serait la cause d'une vague migratoire qui, comme d'habitude, est largement surestimée. Le gouvernement compte par exemple réduire l'Allocation pour demandeur d'asile (ADA) de 6,80 € par jour à 5,10 € pour certains demandeurs. Il compte égale-



ment revoir l'Aide médicale d'État (AME) pour les immigrés en situation irrégulière, en excluant la prise en charge du cancer, et limiter le droit d'asile.

Rien sur l'intégration, la formation, la pauvreté... À droite toute, place aux fantasmes. ■

Aurélia Sarassin

À droite toute !

Publicité

POUR FAIRE COURT, ÊTRE ASSUREUR MILITANT AUJOURD'HUI C'EST :

Privilégier la réparation et le **recyclage** pour lutter contre le gaspillage, promouvoir l'économie du partage, accélérer l'**innovation française** en accompagnant le développement des start-up, choisir des **placements responsables**, proposer une épargne solidaire pour favoriser l'**emploi**, l'insertion et l'accès à l'éducation, établir tous nos plateaux téléphoniques **en France**, réduire nos émissions de CO₂ dans nos bureaux, nos achats et nos déplacements, soutenir le **monde associatif** et agir pour l'inclusion, décarboner l'économie et accompagner les secteurs en **transition énergétique**, payer nos impôts en France, nous appuyer sur des **sociétaires engagés** pour faire vivre le modèle mutualiste, être exemplaire sur les questions de mixité, de **diversité** et d'égalité dans l'entreprise, encourager la pratique sportive **pour tous**, protéger vos données **personnelles** et vous donner des outils pour agir, mettre l'**humain au cœur** de toutes nos actions et de tous nos choix, vous remercier d'avoir pris le temps d'arriver jusque-là et vous inviter à poursuivre avec nous.

#ChaqueActeCompte
www.chaqueactecompte.fr

MAIF
assureur militant

MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Filiale MAIF - société anonyme au capital de 114 537 500 € entièrement libérée. RCS Niort 342 672 661 - CS 20000 - 79016 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

Turquie Première victoire des « universitaires pour la paix »

Le 26 juillet dernier, la Cour constitutionnelle turque a jugé que signer une pétition n'est pas un acte condamnable.

Pourtant, en janvier 2016, 2 212 universitaires ayant signé une « pétition pour la paix » ont, d'une part, été poursuivis par la justice pour « propagande terroriste » et, d'autre part, presque tous été révoqués de la Fonction publique et interdits d'emplois publics ainsi que leurs proches. Ils n'ont plus de droits sociaux et leur passeport leur ont été retirés. Environ 650 procès ont eu lieu et plus de 200 se sont soldés par des peines de prison. Ce jugement de la Cour constitutionnelle est une énorme victoire pour la liberté d'expression en Turquie, et les tribunaux ont d'ores et déjà commencé à acquitter les « Universitaires pour la paix ». Le 12 septembre 2019, 106 d'entre eux avaient été acquittés et un tribunal d'Istanbul a finalement décidé de suspendre les poursuites contre 1 182 collègues.

Toutefois, la réhabilitation complète risque d'être longue et difficile tellement les sanctions administratives ont été lourdes de conséquences. La plupart d'entre eux ne retrouveront pas le poste qu'ils occupaient et ce ne sont pas les maigres compensations accordées par les tribunaux qui suffiront à recouvrer les pertes subies et à réparer des vies brisées.

Engagement syndical

Les syndicats auront donc toute leur place pour accompagner les collègues afin de rétablir une situation acceptable. Özgür Bozdoğan, secrétaire général pour l'enseignement supérieur d'EGİTİM SEN estime que « sans le soutien constant et visible des syndicats du monde entier, de l'Internationale de l'éducation et du Comité syndical européen de l'éducation, de telles avancées n'auraient pas vu le jour ». D'autres missions de soutien et de solidarité, comme celle de mars dernier à Ankara à laquelle le SNES-FSU avait participé, seront sans aucun doute nécessaires pour continuer à maintenir la pression sur le gouvernement turc. ■

Christophe Schneider



Solidarité face à la répression syndicale à Djibouti

Depuis le 18 juin, six enseignants djiboutiens sont incarcérés dans des conditions indignes, sous prétexte qu'ils auraient vendu de faux sujets de baccalauréat. Pourtant, aucune preuve de leur culpabilité n'a pu être apportée, au point que l'on avait fini par libérer les collègues en attendant le jugement sur le fond. Mais c'était sans compter sur l'entêtement du pouvoir d'État contre toute forme de syndicalisme indépendant. Le Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF) et l'Internationale de l'éducation ont rapidement saisi les autorités djiboutiennes en leur demandant de libérer les enseignants ; la FSU, l'UNSA-Éducation, la FEREC-CGT se sont adressées au gouvernement français pour qu'il appuie ces demandes. Mais la répression s'est aggravée tout au long de l'été. Les six enseignants ont été incarcérés avec les délinquants, les contacts avec leurs familles réduits. Des responsables du SEP, principal syndicat de l'éducation, qui défend les enseignants emprisonnés, ont été mutés autoritairement dans l'extrême nord du pays, à la frontière avec l'Érythrée et l'Éthiopie. Malgré ces entraves à son action, le SEP et sa centrale UDT ont organisé des manifestations de soutien. Si les mesures de mutation viennent d'être annulées, les six enseignants sont toujours en prison. Ils ont entamé une grève de la faim, ce qui met évidemment leurs jours en danger.

Le SNES-FSU, qui a un projet de coopération avec le SEP, continue à appeler à la solidarité internationale pour la libération des six enseignants. ■

Jean-Hervé Cohen

Petites annonces

SNES-PETITES ANNONCES

46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : • 1 ligne - 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US
• 1 ligne - 15 € pour les autres annonceurs

1 espace entre chaque mot compte pour 1 caractère ;
chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

■ (75010) Paris, canal Saint-Martin, loué à étudiants, meublé, 3 pièces, 80 m², 1 900€ c.c. Tél. 06 77 98 46 00/06 84 11 76 78

■ (75017) Paris, loué studio 26 m², 30, rue Émile-Level, face jardin public. En parfait état. 760 € + provisions sur charges 90 €. Tél. 06 78 17 02 17. gdrighes@gmail.com

■ Venise/Rome/Florence centre, part. loué appts Tél. 04 73 33 55 95

■ (45200) Montargis, loué appt de qualité, 75 m², cuis. équipée, salon-séjour, balcon, 1 chambre, s. de b., gar., pkg, cave. 2^e ét., lumineux. Chauff. coll., 450 € + charges. Tél. 06 87 34 03 10, disp. 18 oct.

■ Île de Ré, loué jolie maison près port, plage, marché, pistes cycl., prox. La Rochelle. Tél. 06 10 71 24 75

■ Hautes Vosges, collègue loué chalet février-Pâques. Tél. 06 67 47 03 46

